

VO paysage

Préoccupation	Lien	Valeur / Besoin	Objectif	Indicateur(s)	Cible(s) / Moyen(s)	Responsable(s)	Commentaires	Méthodologie	Calendrier	PAFIT	Impact Calcul
Les opérations forestières affectent la qualité des paysages à proximité des zones de villégiature privé et commercial et des secteurs fréquentés par la clientèle touristique, pouvant rendre les secteurs moins attrayants pour les villégiateurs, touristes et pêcheurs	Sépaq - RLTP - Pourvoyeurs - MRCA - Rouyn-Noranda	<i>Préserver la qualité de l'encadrement visuel pour les utilisateurs et la clientèle touristique</i>	Maintenir la qualité de l'encadrement visuel à proximité des lacs identifiés	Type de coupe Patron de coupe (forme et orientations)	20 à 60 m: Bande de protection intégrale, au besoin , selon la nature du site (fréquentation, site exceptionnel, etc.) et la densité du peuplement. À traiter au cas par cas avec le demandeur selon la liste des lacs préalablement identifiés. En avant-plan (60 à 500m à partir de la rive) En fonction du relief et du type de peuplement, choisir les coupes de rétention de type CPHRS, CPPTM, CPRSBOU, CPRS îlots ou des coupes partielles jusqu'à concurrence de 20% de rétention par chantier, au delà de cette limite, une rencontre avec le demandeur sera nécessaire. Les CPRS sont permises mais en privilégiant des coupes de formes irrégulières et les orienter de manière à minimiser l'impact visuel.	MFFP				Oui	Oui
La qualité des sites d'intérêts visibles dans le panorama et la vocation des sites d'intérêts avec vues panoramiques sont affectés par les coupes forestières (exemple : Mont Bell)	Ville de Senneterre	<i>Préserver la qualité du paysage des sites d'intérêts avec vue panoramique et des sites d'intérêts visibles dans le paysage.</i>	Maintenir la qualité du paysage autour des sites d'intérêts panoramique ou avec vue panoramique	Grandeur des assiettes de coupe Type de coupe Patron de coupe (forme et orientations)	Avant-plan du paysage sensible (500 à 1500 mètres): Les CPRS sont permises mais limitées à 10 ha dans la partie visible en privilégiant des coupes de formes irrégulières et les orienter de manière à minimiser l'impact visuel, celles-ci devraient être traitées au cas par cas avec le demandeur. Lorsque le type de peuplement s'y prête, privilégier des coupes de rétention de type CPHRS, CPPTM, CPRSBOU, CPRS îlots ou des coupes partielles.	MFFP				Oui	Oui
Les opérations forestières modifient le paysage à proximité des campings et sites d'hébergement à vocation commerciale pouvant rendre les secteurs moins attrayants	Sépaq - Pourvoyeurs - MRCA	<i>Préserver la qualité du paysage pour les utilisateurs et la clientèle touristique</i>	Maintenir la qualité de l'encadrement visuel des campings et des sites d'hébergement	Forme des coupes	Avant-plan des secteurs visibles (60 à 1500 m autour du site), selon les études de paysages réalisées (si applicable) : Au besoin, privilégier des coupes de formes irrégulières et les orienter de manière à minimiser l'impact visuel.	MFFP				Oui	Oui

Territoire d'affection :

- VOIC # 1 : Liste des lacs (secteurs de coupe visibles lorsqu'on est sur le lac)
- VOIC # 2 : paysage du mont Bell
- VOIC # 3 : Liste des campings, sites d'hébergement et pourvoiries, avec ou sans études de paysage